



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP14/Doc.28.5.3/Rev.1

29 janvier 2024

Français

Original : Anglais

14^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024
Point 28.5 de l'ordre du jour

PLAN D'ACTION POUR LA GRANDE OUTARDE EN ASIE

(Préparé par le Gouvernement mongol, en collaboration avec l'Eurasian Bustard Alliance et le Wildlife Science and Conservation Center of Mongolia)

Résumé:

La Grande Outarde (*Otis tarda*) est un oiseau terrestre en danger d'extinction inscrit aux Annexes I et II de la CMS. Dans le cadre de l'Action concertée pour la population d'Asie de la Grande Outarde, un Plan d'action pour la Grande Outarde en Asie a été préparé en consultation avec des chercheurs de toute l'aire de répartition de cette espèce en Asie ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales et les États de l'aire de répartition.

Le Plan d'action synthétise les recherches menées sur l'état de conservation actuel de l'espèce et sur les menaces qui pèsent sur elle, recense les mesures de conservation que doivent prendre les États de l'aire de répartition et les classe par ordre de priorité. Ce Plan est soumis à la COP14 pour adoption en vue de lancer ce programme de travail.

La révision 1 du Plan d'action pour la grande outarde en Asie incorpore des clarifications aux cartes 3.2, 4.2 et 4.4, et des ajouts mineurs au texte en réponse aux commentaires du gouvernement de la Hongrie. La révision comprend également des changements pour améliorer la lisibilité et corriger des erreurs typographiques qui ont été identifiées au cours du processus de traduction du document en chinois, mongol et russe. Des photographies ont été ajoutées et un formatage a été appliqué au document.

PLAN D'ACTION POUR LA GRANDE OUTARDE EN ASIE

Contexte

1. La Grande Outarde (*Otis tarda*) a été inscrite sur la Liste rouge de l'UICN en tant qu'espèce menacée en 1988 et, depuis 1994, elle figure dans la catégorie des espèces vulnérables. La diminution de sa population et de la superficie qu'elle occupe se poursuit, en particulier en Asie centrale et orientale. La Grande Outarde a été inscrite à l'Annexe II de la CMS en 1985 et sa population mondiale a été reclassée à l'Annexe I lors de la 11^e réunion de la Conférence des Parties à la CMS (COP11, Quito, en 2014). Une Action concertée a été élaborée pour les populations asiatiques de l'espèce lors de la COP12 de la CMS, tenue à Manille en 2017, et prolongée lors de la COP13 organisée à Gandhinagar (Inde) en 2020.
2. D'après la proposition d'Action concertée pour la population d'Asie de la Grande Outarde ([UNEP/CMS/COP12/Doc.26.2.8](#)), *la principale activité menée dans le cadre de l'Action concertée serait de mettre à jour le plan d'action existant, qui date de 1998, et d'en produire une version révisée et mise à jour prête à être adoptée lors de la COP13.* Le Rapport 2020 sur la mise en œuvre de cette Action concertée ([UNEP/CMS/COP13/Doc.28.1.8](#)) décrit le travail en cours sur le projet de Plan d'action et recommande un ajustement du calendrier de l'Action concertée en vue de la soumission du Plan d'action pour adoption lors de la COP14.

Enjeu

3. L'aire de répartition historique de la Grande Outarde s'étend de la péninsule ibérique à la péninsule coréenne, mais elle a été gravement fragmentée au cours des deux derniers siècles. On estime que les populations de la sous-espèce *O. t. tarda* en Asie (y compris en Iran et plus à l'est) comptent actuellement 500 à 1 000 individus seulement. L'ensemble de la population de la sous-espèce orientale *O. t. dybowskii* est aujourd'hui estimée à 1 300 à 2 200 individus.
4. Les populations asiatiques de la Grande Outarde sont totalement migratrices, se déplaçant entre les zones de reproduction situées dans la partie septentrionale de l'aire de répartition, allant jusqu'au sud de la Sibérie, et les zones d'hivernage situées dans la partie méridionale, allant jusqu'à l'Iran et la Chine. En Asie, les Grandes Outardes entreprennent généralement des migrations prolongées, passant environ un tiers de l'année en escale dans des sites de repos.
5. On sait que cette espèce utilise des zones frontalières pour se reproduire, pour se reposer et, probablement, pour hiverner en Asie, ce qui rend d'autant plus utile la coopération internationale en vue de sa conservation.
6. Le taux de reproduction de la Grande Outarde, naturellement faible, est encore davantage réduit par l'intensification de l'agriculture dans les sites de reproduction. La mortalité des adultes est accrue par les collisions avec les lignes électriques, le braconnage et l'empoisonnement dans les sites de repos et d'hivernage.

Activités

7. En mai 2017, une conférence sur la conservation de la Grande Outarde en Asie s'est tenue en Mongolie, réunissant des parties prenantes et des experts issus de neuf pays. Les participants ont élaboré une proposition d'Action concertée pour la population d'Asie

de la Grande Outarde dans le cadre de la CMS.

8. Cette proposition d'Action concertée a été approuvée lors de la COP12 de la CMS en octobre 2017, et l'établissement d'un Plan d'action révisé pour la Grande Outarde en Asie a été défini comme un résultat majeur attendu.
9. Une conférence de suivi avait été prévue pour la mise au point du Plan d'action, mais il n'a pas été possible de l'organiser pour des raisons liées au soutien financier. Les informations utilisées pour élaborer la première version du Plan d'action ont été recueillies au moyen d'un questionnaire rempli par 30 experts de toute l'aire de répartition asiatique de la Grande Outarde à l'automne 2019.
10. L'Action concertée pour la population d'Asie de la Grande Outarde a été prolongée à la COP13 de la CMS, en 2020.
11. Des informations ont été rassemblées à partir de ces contributions et de la littérature scientifique, et un projet de Plan d'action a été rédigé par l'Eurasian Bustard Alliance et le Wildlife Science and Conservation Center of Mongolia, en consultation avec le Gouvernement mongol et la présidence du Groupe de spécialistes des outardes de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN.
12. La collecte de fonds et la planification d'une réunion devant permettre d'examiner le document ont été interrompues pendant la pandémie mondiale de COVID-19. Le projet de Plan a été distribué aux contributeurs afin qu'ils l'examinent à distance. Tous les commentaires ont été pris en considération et intégrés, le cas échéant, dans une deuxième version du document.
13. En avril 2020, un questionnaire de suivi a été envoyé aux contributeurs afin d'obtenir des informations supplémentaires jugées utiles pour l'élaboration du document. Ces informations ont été intégrées dans une troisième version du Plan d'action.
14. À l'automne 2022, une demande de financement pour la traduction du plan d'action dans trois langues régionales clés a été approuvée par la CSE de l'UICN.

Discussion et analyse

15. Le Plan d'action est soumis à la COP14 en tant que résultat clé de l'Action concertée pour la population d'Asie de la Grande Outarde, et dans l'intention d'approuver une action urgente pour ces populations.
16. Le Plan d'action est joint en annexe au présent document. Bien qu'il soit rédigé en anglais, des fonds ont été mobilisés pour permettre la traduction du Plan dans les principales langues régionales (chinois, mongol et russe) d'ici la fin de l'année 2023.

Actions recommandées

17. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
 - a) d'adopter, dans le cadre des projets d'amendements à la Résolution 12.12 (Rev.COP13), le Plan d'action pour la Grande Outarde en Asie présenté dans l'Annexe du présent document (en Anglais seulement).

ANNEXE

PLAN D'ACTION POUR LA GRANDE OUTARDE EN ASIE

Note : le projet révisé de plan d'action pour la grande outarde en Asie est présenté dans un fichier séparé [ici](#) (en Anglais seulement).